



Saint Antoine sur l'Isle

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID : 033-213303736-20250704-DELIB_2025_23_1-DE

DELIB_2025_23
Classification 2.2.3

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 13
Présents : 8
Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0

L'an **DEUX MIL VINGT CINQ, le QUATRE JUILLET**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Antoine sur l'Isle dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Paquerette PEYRIDIEUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 JUIN 2025

PRÉSENTS : Paquerette PEYRIDIEUX, Maire - Annick SAMSON, 1ère Adjointe - Sébastien MARCHEIX, 3° Adjoint - Nicole DUFOSSÉ - Jean-Jacques FUNK - Véronique BAUDRY - Yannick MALÈVRE - Edith NAUZE, Conseillers Municipaux

EXCUSÉS : Wilfried RIBÉRAUD, 2° Adjoint
Jackie BRUNEL, Conseillère Municipale

ABSENTS : Patrick DEBOT FUSEAU, Conseiller Municipal
Didier GADEAUD, Conseiller Municipal
Sébastien CLAVET, Conseiller Municipal

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Edith NAUZE

OBJET : PROJET AGRIVOLTAÏQUE

Par délibération du 1^{er} avril 2022, l'ensemble du Conseil Municipal a émis à l'unanimité un avis favorable au projet de ferme agrivoltaïque de l'élevage ovin du Paillot.

Il convient de réactualiser cette délibération à l'appui de la demande de permis de construire en cours d'instruction.

Pour rappel, ce projet a obtenu l'avis favorable de la Chambre d'Agriculture. Situé sur l'ensemble de la propriété au Paillot (environ 30 hectares), ce projet permettra la pérennisation de cette exploitation. Elle sera probablement reprise par les descendants du propriétaire.

Les panneaux placés à une hauteur de 1,10 m, respectent le bien-être animal. Ils permettent par leur ombrage une bonne croissance de l'herbe. Les rangées de 7 mètres entre les panneaux permettront l'exploitation agricole. Des haies seront plantées. Celles existantes seront maintenues.

La Commune et la Communauté d'Agglomération du Libournais (CALI) percevront chaque année l'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux). La commune percevra également la taxe d'aménagement imputée sur le permis de construire.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal n'émet pas d'observation et donne un avis favorable à ce projet agrivoltaïque de la ferme du Paillot.

Pour copie conforme,
Saint Antoine sur l'Isle, le 7 juillet 2025

La Secrétaire de Séance,

Edith NAUZE



Le Maire,

Paquerette PEYRIDIEUX